

A NANTES, le 02/05/2016

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: <http://www.contact.urssaf.fr>
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 491678652

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article 46 du Code des Marchés publics.

CODE DE SÉCURITÉ

9WPH940AG47JYSY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS L OFFICIEL DU DEMENAGEMENT
15 T BD JEAN MOULIN
44100 NANTES

OBJET : Votre attestation de versement de cotisations et contributions sociales et de fourniture de déclarations des candidats attributaires d'un marché public au 31/12/2015.

Madame, Monsieur,

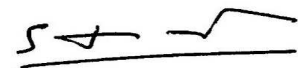
Je vous adresse votre attestation de versement de cotisations et contributions sociales et de fourniture des déclarations des candidats attributaires d'un marché public pour l'année 2015.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Stéphane HEYLENS

CODE DE SÉCURITÉ

9WPH940AG47JYSY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS L OFFICIEL DU DEMENAGEMENT
5 IMP DE LA LANDE
44000 NANTES

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de déclaration et de versement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
5 IMP DE LA LANDE	44000 NANTES	49167865200042

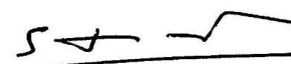
La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2015.

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*

Fait à : NANTES
le : 02/05/2016



Stephane HEYLENS